



Mis en ligne le 30/05/2023

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2023-120

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale

Objet : Modification des règles de stationnement et de circulation – Jeu de boule interdit,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** les articles L2212-1, L2212-2 ainsi que les articles L 2213-1 et suivants du CGCT

**Vu** l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure

**Vu** l'article R610-5 du Code Pénal

**CONSIDÉRANT** que la conservation de la voirie et la sécurité des voies de passage nécessitent la prise de mesures restrictives,

**CONSIDÉRANT** que des installations spécifiques et adaptées existent sur le territoire communal,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

La pratique des jeux de boules, des jeux de ballon ou de toutes autres activités non liées à la circulation ou au stationnement est prohibée sur les voies de circulation et sur les parkings.

**ARTICLE 2 :**

Pour toute infraction aux prescriptions du présent arrêté et de la présente autorisation, un procès verbal sera adressé au tribunal compétant

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 26 mai 2023

Le Maire

Grégory DELFOUR